



Pôle Nantes Loire

Décision n°2022 – 1166

Objet : Nantes- rue du Chapeau Rouge et rue Lekain – Déclassement de parcelles issues du domaine public section HP

Réf. : 3.2.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (points 11.4.5 et 11.4.6.) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prendre toute décision de désaffectation de tout bien immobilier, au sens des articles L2141-2 et L-3112-4 du codé général de la propriété des personnes public ; et prononcer le déclassement de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public de voirie qui s'est déroulée du 31 août 2022 au 15 septembre 2022 et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Considérant la nécessité de constituer l'assiette foncière du projet « Notre Dame de bon Conseil », en vue du projet de construction d'un programme immobilier,

Considérant que les emprises du domaine public, section HP, situées rue du Chapeau Rouge et rue Lekain, à usage de stationnement deux roues et accessoire de voirie, d'une superficie globale de 112m², sont nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet,

Considérant que Nantes Métropole doit procéder au déclassement de ces parcelles, préalablement à la cession à la SCCV GRASLIN,

Considérant que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation,

Considérant que ces parcelles ne présentent pas d'intérêt pour Nantes Métropole,

Décide

Article 1. De procéder au déclassement de parcelles issues du domaine public section HP, situées rue Chapeau Rouge et rue Lekain à Nantes, d'une superficie totale de 112m²,

Article 2. De charger M. le Directeur Général de Nantes Métropole, ainsi que le Receveur des Finances de Nantes Municipale, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **20 OCT. 2022**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

24 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221020-2022_1166DEC-AU
Date de télétransmission : 24/10/2022
Date de réception préfecture : 24/10/2022

2

Nantes Métropole - Décision